

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 à Gérard GAZAY - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER représenté à 13h00 par Nathalie FED - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHE - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 156-4973/18/CM

■ Création d'emplois permanents, définition d'emplois permanents et création d'emplois non permanents pour accroissement temporaires d'activité **MET 18/9315/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour assurer l'adéquation des postes avec les besoins de fonctionnement de l'établissement notamment suite aux transferts d'effectifs, et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires au bon fonctionnement des services métropolitains.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment le paragraphe XIII de son article 133 ;
- Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
- Le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;
- La délibération FAG 001-30/06/16 CM du 20 septembre 2018 portant élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux ;
- Le décret n°87-1098 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux administrateurs territoriaux ;
- Le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- Le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ;
- Le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018

- Le décret n°2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux ;
- Le décret n°2016-202 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs en chef territoriaux ;
- Le décret n°2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux
- Le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, est approuvée la définition de poste, sur emploi permanent à temps complet.

Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements sur ces postes se feront en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

En conséquence, il est proposé d'approuver la définition d'emploi comme suit :

Description des missions et compétences attendues pour le poste :

Pour la Direction Générale Adjointe Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie à la Direction Renouvellement du Métro :

- Un directeur adjoint renouvellement du métro inscrit à la nomenclature en référence au grade de directeur territorial
Description du poste : assurer le pilotage administratif, juridique et financier du projet et le pilotage de la rédaction des marchés. Assurer l'exécution contractuelle et le suivi financier de l'ensemble des marchés et conventions relatifs au projet.
Profil : concevoir et conduire un projet complexe, rédiger des comptes rendus à sa hiérarchie, capacité de planification. Titulaire d'un diplôme BAC+3.
- Un chef de projet inscrit à la nomenclature en référence au grade d'ingénieur en chef territorial.
Description du poste : Dans le cadre des opérations d'extension du réseau de tramway, piloter les entreprises et sociétés externes ainsi qu'assurer la maîtrise d'ouvrage et la conduite des opérations.
Profil : Concevoir et mettre en œuvre un projet, expertise de la réglementation des transports guidés. Autonomie, rigueur, et sens des responsabilités. Titulaire d'un diplôme BAC+5.

Article 2 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les créations de postes, sur emplois permanents à temps complet.

Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements sur ces postes se feront en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

En conséquence, il est proposé d'approuver les créations d'emplois comme suit :

Description des missions et compétences attendues pour chacun de ces postes :

Pour la Direction Générale des Services :

- Un chargé de mission : inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Proposer les modalités de mise en œuvre de projets relatifs à l'économie et au tourisme, à l'emploi, au numérique et à l'enseignement supérieur. Analyser les opportunités et risques de ces secteurs. Coordonner et mettre en œuvre les actions. Favoriser le travail en transversalité sur ces thématiques.
Profil : Titulaire d'un bac +3
Connaissance des enjeux, évolution et cadre réglementaire du développement territorial. Maîtrise des principes du management de projet. Autonomie. Aptitudes relationnelles.
- Un chargé de mission : inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Proposer les modalités de mise en œuvre de projets relatifs au développement durable, à la transition énergétique, l'agriculture / forêt / mer / littoral. Analyser les opportunités et risques de ces secteurs. Coordonner et mettre en œuvre les actions. Favoriser le travail en transversalité sur ces thématiques.
Profil : Titulaire d'un bac +3
Connaissance des enjeux, évolution et cadre réglementaire de l'environnement. Maîtrise des principes du management de projet. Autonomie. Aptitudes relationnelles.
- Un chargé de mission : inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Proposer les modalités de mise en œuvre de projets relatifs aux évolutions institutionnelles (conférences des maires, conseil de développement, projet métropolitain, équipements d'intérêts métropolitains, désignation...). Analyser les difficultés organisationnelles. Coordonner et mettre en œuvre les actions. Favoriser le travail en transversalité sur ces thématiques.
Profil : Titulaire d'un bac +3
Connaissances du système institutionnel et de son fonctionnement. Maîtrise des principes du management de projet. Autonomie. Aptitudes relationnelles.

Pour la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale :

- Un Chef de Projet à la Direction des Projets Laboratoire, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Piloter, animer, suivre et assurer la mise en œuvre d'un plan d'action d'aménagement et de développement du territoire. Définir et favoriser l'émergence de projets durable : accompagner et conduire leurs développements.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+3.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2018

- Un Chef de Projet à la Direction de l'Aménagement Durable, inscrit à la nomenclature au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Conduire des études pré-opérationnelles et / ou des études urbaines pour des projets d'aménagement métropolitains et territoriaux. Ingénierie et accompagnement des communes dans les projets d'aménagement communaux pour assurer une coordination du développement urbain à l'échelle métropolitain / territoriale / communale.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+3.
- Un Chef de service à la Direction foncier et Patrimoine, inscrit en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Assurer la rédaction, le suivi et l'optimisation de la gestion locative et patrimoniale. Assurer principalement l'accompagnement des services et directions dans les besoins des locaux et participer à la mise en œuvre du schéma directeur immobilier métropolitain.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+3.
- Un Chargé d'études à la Direction du Foncier et du Patrimoine, inscrit à la nomenclature au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Assurer le lien avec toutes les DGA thématiques (économique, mobilité, agriculture, habitat...), le territoire et les communes pour la réalisation d'études foncières et la mise œuvre opérationnelle de l'action foncière par la mobilisation des outils idoines.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+3.
- Un Chargé d'études à la Direction Développement Stratégie et Cohérence Territoriale, inscrit en référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Participer à la définition et au suivi des études urbaines conduites par le service. Piloter et suivre les prestataires réalisant certaines de ces études, organiser et coordonner leur travail en cohérence avec les missions et objectifs du service et en assurant leur diffusion. Apporter son expertise sur la thématique « agriculture urbaine » et participer au Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+5.

Pour le Pôle Infrastructures du Territoire Marseille Provence à la Direction Projets Metro et Tramway :

- Un Chargé d'études inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
Description du poste : Sous la direction du Chef de service, lancer et gérer les études préalables à la réalisation des projets de transports guidés (notamment tramway et métro) retenus par la métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE.
Profil : Concevoir et conduire un projet, être familier avec l'environnement du secteur d'activité, maîtriser l'outil informatique. Connaître et appliquer la réglementation des marchés publics.
Titulaire d'un diplôme BAC+5.

Pour le Pôle Voirie et Espace Public Circulation du Territoire Marseille Provence à la Direction Gestion de l'Espace Public :

- Un Chargé de mission inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Description du poste : Assurer la rédaction des pièces de marchés de la Direction, gestion des équipements pilotées par des équipes réduites.
Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+3.
- Un Chargé d'études inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Description du poste : Assurer le pilotage et le suivi des dossiers d'études transversales stratégiques d'aménagement et de déplacements sur la voie publique (sécurité routière, modes doux, grands projets).

Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+5.

- Un Chef de service territorial Ouest inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Description du poste : Assurer la mise en œuvre des programmes d'entretien et de grosse réparation sur les 6 communes du territoire Marseille Provence, la Ciotat, Cassis, Carnoux, Roquefort la Bédoule, Ceyreste, Gémenos. Être l'interlocuteur privilégié des maires pour l'élaboration des programmes annuels de travaux sur leur commune. Encadrer un effectif de 11 conducteurs et surveillants de travaux.

Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+5.

Pour le Pôle Propreté, Cadre de vie et Valorisation des Déchets du Territoire Marseille Provence :

- Un Chargé de mission communication / exploitation / gestion inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux.

Description du poste : Suivre les indicateurs techniques et financiers, analyser des données d'exploitation et faire des propositions en lien avec les services opérationnels (plans d'actions, suivi), assurer la communication technique liée à l'exploitation. Assurer la coordination de la mise en place de nouveaux projets transversaux.

Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+3.

- Un Chargé de coordination administrative à la Direction Propreté et cadre de vie, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Description du poste : Elaborer et suivre l'exécution du budget Fonctionnement et Investissement du Service du Traitement des Déchets Ultimes.

Apporter une expertise juridique et financière en matière de suivi des contentieux.

Centraliser au sein du COPIL EveRé, le suivi de la DSP EveRé / MAMP, sur les plans technique, financier, juridique

Profil : Connaissances des Finances et Marchés publics. Autonomie, réactivité, sens de l'esprit d'équipe. Titulaire d'un diplôme BAC+3.

Pour le Cabinet du Territoire du Pays d'AIX :

- Un Directeur de la mission concertation de proximité inscrit à la nomenclature en référence au grade d'administrateur territorial.

Description du poste : Auprès du Cabinet du Président du Territoire, prendre en charge le secrétariat général et assurer la coordination, la gestion et le suivi du Conseil Consultatif de la Société Civile du Pays d'AIX.

Auprès des DGA Projet Métropolitain et Conseil de Développement, participer à la mise en place du Conseil de Développement et prendre en charge le fond d'initiative métropolitain.

Profil : Manager, organiser, mettre en synergie un groupe. Connaissances du milieu territorial et politique. Titulaire d'un diplôme BAC+3.

Pour le Pôle Déplacements et Espace Public du Territoire du Pays d'AIX à la Direction de la Voirie :

- Un Chef de service réhabilitation des ZA inscrit à la nomenclature en référence au grade d'ingénieur en chef territorial.

Description du poste : Assurer la responsabilité du service, conduire les opérations liées aux projets de réhabilitation des ZA, porter des opérations des nouvelles ZA.

Profil : Bonne connaissance des marchés publics et de la réglementation des espaces publics. Maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, maîtrise des techniques de VRD et d'infrastructure. Titulaire d'un diplôme BAC+5.

Article 3 :

Au regard des besoins de la Métropole et de l'accroissement de l'activité de certains services, il y a lieu de créer 10 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité des emplois ci-dessous dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs). Ces emplois non permanents sont créés à temps complet. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent du cadre d'emploi précisé dans chaque définition de poste.

Pour la Direction Générale Adjointe Finances et Budget à la Direction Gestion Exécution Financière :

- Dix comptables inscrits à la nomenclature en référence au grade d'adjoint administratif territorial.
Description du poste : assurer la gestion administrative et budgétaire de la Direction Générale Adjointe : traitement et suivi comptable des achats ainsi que de l'exécution budgétaire de la direction, suivi financier des marchés publics, gestion des demandes administratives du personnel.
Profil : connaître les règles et procédures applicables à la collectivité, connaître et appliquer la réglementation des marchés publics, capacité d'analyse. CAP, BEP avec spécialisation comptabilité.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - chapitre 012.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL